

**Public :** Chargé d'affaires / Conducteur de travaux

**Durée :** 3 jours

**Coût :** 1200 € HT

**Dates :** 26, 27, 28 octobre 2021

**Prérequis a minima :** Chargé d'affaires et conducteur de travaux en poste ou pressenti à le devenir dans l'année.

*Personne ayant exercé une fonction d'encadrant pendant au moins 2 ans dans une entreprise du BTP.*

04/21

## Objectifs et compétences visées

**Maîtriser les notions juridiques et contractuelles** qui obligent les parties dans le cadre d'un marché.

Acquérir des réflexes lors de l'étude des pièces contractuelles pour **préserver les intérêts de l'entreprise** tout au long de la réalisation.

Avoir la capacité d'**équilibrer les rapports de force** en adoptant le bon comportement et en mobilisant ses connaissances contractuelles.

Piloter ses partenaires sous-traitants en maintenant un **juste équilibre entre cadre légal et pragmatisme terrain**.

## Les acteurs du chantier : Missions et responsabilités

- Identifier les liens contractuels qui unissent les parties et les obligent.
  - Maîtrise d'ouvrage, OPC, autres corps d'état, intérimaires, sous-traitants...
- Focus sur la Maîtrise d'œuvre :
  - Comprendre les missions de la MOE et ses principales obligations.
  - Connaître les ressorts de droit susceptibles d'influencer les décisions de la MOE.

## Les principaux enjeux des différents contrats dans le BTP

- Qu'est-ce qu'un contrat d'entreprise ?
  - Différence avec le contrat de vente et le contrat de travail.
  - Règles de validité d'un contrat d'entreprise.
  - Spécificités contractuelles des principaux types de marché dans le BTP (marchés à bons de commandes, partenariats privé-public, marchés publics, marchés privés ...)

## Identifier les leviers juridiques en amont de l'exécution pour une exploitation ultérieure

- Etudier les principaux éléments juridiques et contractuels du CCAP, CCTP, calendrier/planning, DC4, DPGF, etc.
- Acquérir des méthodes et réflexes de bases pour repérer rapidement les informations ultérieurement exploitables.

## Préserver les intérêts de l'entreprise lors de l'exécution

- Maîtriser les règles du marché pour asseoir un sain rapport de force avec les tiers et contrer les « les coups de bluff ».
- Faire face aux problématiques récurrentes de glissement de planning, compte rendu de chantier, OS/OT, TS/Modifications, réception de supports, levées de réserves, ...
- Se positionner lors de la réunion de chantier : Principes à respecter, erreurs à ne pas commettre maintien du juste équilibre entre fermeté et souplesse.

## Gérer la relation contractuelle avec ses sous-traitants

- Qu'est-ce que la sous-traitance ? Ce que dit la loi du 31 décembre 1975 et les jurisprudences essentielles à connaître.
- Que doit contenir le contrat : éléments obligatoires et choix des arbitrages optionnels.
- Faire face aux principaux motifs de litiges ou de désengagements d'un sous-traitant.

## Les modalités de réception et les garanties

- Connaître les règles de droit en matière de mise à disposition de l'ouvrage, pré-réception, réception partielle, OPR, réception finale...
  - Rappel des différents types de garanties : GPA, Biennale, Décennale.